

Contrat Respect Environnement-Organisateur

Vous allez participer au 7^{ème} Raid-Ox Terra organisé par l'association Raid-Ox 72. Il sera organisé pour la quatrième année en forêt domaniale de Sillé le Guillaume.

Ce lieu est un site classé et en zone Natura 2000. Il est géré conjointement par la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du pays de Sillé et par l'ONF. Nous avons obtenu l'autorisation de ces organismes pour organiser notre événement sur ce site. Notre raid sera donc un raid 100% nature et nous nous devons de respecter les règles. C'est pourquoi les parcours qui vous seront proposés respecteront les directives de ces deux organismes.

C'est un lieu touristique très fréquenté, le week-end, par les familles et les promeneurs. , aussi, les élus nous demandent d'être très vigilants vis à vis de ce public.

Comme tout domaine géré par l'ONF, la circulation en VTT de loisir est soumise à des règles strictes et toute infraction peut être sujette à une amende.

« Le Code forestier (Article R 163-6) reste néanmoins assez strict vis-à-vis des vélos et chevaux en forêt. En particulier, circuler à l'intérieur des peuplements forestiers, en dehors des chemins, est strictement interdit.

En forêt domaniale, la circulation des chevaux et vélos est généralement possible sur les chemins forestiers, dans le respect de la forêt et des autres usagers. Dans des secteurs très fréquentés, en forêt péri-urbaine et dans certains sites touristiques, leur circulation est limitée aux allées forestières larges (plus de 2,50 m) et aux itinéraires balisés. Des réglementations particulières peuvent également restreindre ou interdire la circulation pour protéger des milieux remarquables ou des secteurs forestiers particulièrement fragiles. »

Il en sera de même pour notre raid, pour lequel nous avons obtenu quelques autorisations spéciales, tout raideur qui ne respectera pas les parcours proposés par l'organisation se verra infligé une amende ONF (135€) et sera disqualifié du Raid-Ox Terra.

De plus, l'association sera, elle aussi, redevable d'une amende (400€) **qui vous sera facturée** et le Raid-Ox Terra ne pourra plus se dérouler sur ce domaine à l'avenir.

C'est pourquoi, nous vous demandons de nous aider à réussir cette organisation 2019 et à la pérenniser à l'avenir sur ce site 100% nature.

Depuis 3 ans, l'ensemble des participants a parfaitement respecté ces règles ce qui nous permet de vous proposer cette nouvelle aventure en 2019.

En signant ce document, je m'engage à respecter les règles posées par l'organisateur et les responsables du site. Je m'engage donc à payer **toute** amende posée à cause de mon non-respect de ces règles.

Signatures des équipiers :